

BDC BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est **une démarche individuelle**, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la **liberté de choisir son avenir professionnel** », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313-7 du Code du Travail.

Il n'y a **pas de pré-requis** pour réaliser un bilan de compétences. Toutefois, lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences

(L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L 1233-71 du Code du travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

L'article <u>L 6313-4</u> précise les engagements déontologiques (respect du consentement, confidentialité)

OBJECTIFS

- 1 Faire le point sur ses compétences et ses aptitudes
- Construire un projet professionnel

CONTACT



Siège social

3. chemin des Travails

06800 Cagnes s/Mer





Tél.: 04.93.20.66.40

www.reflets.asso.fr contact@reflets.asso.fr

PUBLIC

Tout public : salariés, demandeurs d'emploi et travaeilleurs indépendants.

DÉLAIS D'ACCÈS

- > Entrées et sorties permanentes
- Démarrage dans les 15 jours après acceptation du financement

DURÉE - LIEUX

Lieux : Dans l'un de nos centres REFLETS (06 et 83) ou en distanciel

Durée*: 24h maximum s'étalant sur une période de 8 à 16 semaines

*La durée de la formation est adaptée à l'individu et à son parcours.

MODALITÉS

Individuel et ateliers en groupe Compatible avec une activité salariée :

- Horaires le samedi possible Présentiel ou à distance

TARIFS

Montant de 1850 euros TTC révisable selon statut.

Selon votre profil et vos acquis, la durée et le prix de la prestation peuvent varier. Ce tarif est indicatif et non contractuel. Pour une réponse sur mesure, contactez-nous.

FINANCEMENT

- > CPF CPF de Transition
- > Aide Individuelle à la Formation-Pôle Emploi
- Plan de développement des compétences
- > Financement individuel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le bilan de compétences se déroule en 3 grandes phases

- Phase préliminaire : Analyse de la demande et définition d'un plan de travail
- Phase d'investigation : Bilan personnel et professionnel, projet professionnel
- Phase de conclusion et plan d'action : Remise d'un document de synthèse dont le participant est le seul destinataire. Un suivi est proposé 6 mois en moyenne après la fin de la prestation

Les outils pédagogiques proposés sont :

- > Supports d'entretiens, grilles de synthèse
- > Différents tests

Méthodes d'évaluation

L'évaluation est réalisée tout au long de la prestation :

- > Analyse, reformulation, synthèses
- > Réalisation de tests, analyse, restitution
- > Restitution de la synthèse générale (Projet professionnel, pistes emploi et/ou formation)
- Questionnaire de satisfaction
- > Entretien de suivi à 6 mois

ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Des questions ? Contact : 04 93 20 66 40 ou par mail à referent.handicap@reflets.asso.fr

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- > Nombre de bénéficiaires en début et en fin de parcours : 6 : 3 en cours et 3 terminés
- > Nombre de réalisations d'entretiens de suivi à 6 mois ; en cours
- > Nombre et nature des enquêtes de terrain : en moyenne 6 enquêtes réalisées sur les métiers, les organismes de formation et auprès des services RH